

RAPPORT AU CONSEIL GÉNÉRAL

N° 4-02

Séance du 18 Janvier 2013

SERVICE : Direction des Routes

OBJET : Bilan final de la concertation publique du projet de l'Avenue du Parisis entre Soisy-sous-Montmorency et Bonneuil-en-France.

Voirie - Extension du réseau départemental - Programme pluriannuel

IMPUTATIONS : 23151 // 621

PIECES JOINTES : Un dossier

RESUME :

Le présent rapport a pour objet de présenter un bilan final de la concertation autour du projet de l'Avenue du Parisis entre Soisy-sous-Montmorency et Bonneuil-en-France. La concertation s'est déroulée en présence d'un garant désigné par la CNDP (Commission Nationale du Débat Public). Cette opération a pour but de créer un axe privilégié Ouest-Est dans le Sud du Val d'Oise et de permettre le désengorgement des villes traversées. L'Avenue du Parisis intègre un Transport en Commun en Site Propre (TCSP) et des pistes cyclables et piétonnes (modes actifs). La phase de concertation avec le public a débuté le 15 février 2012 et s'est achevée le 30 novembre 2012. Les objectifs de la concertation sont d'expliquer le projet et son opportunité, d'informer la population et de recueillir ses avis et suggestions afin d'apporter au projet les compléments et modifications nécessaires.

1. RAPPEL GENERAL DU PROJET

Le projet de l'Avenue du Parisis consiste à aménager une infrastructure routière de type boulevard urbain entre la RD 109 à Soisy-sous-Montmorency et la RD 84 à Bonneuil-en-France, en se raccordant aux deux sections déjà réalisées :

- entre l'A15 à Argenteuil et la RD 109 à Soisy-sous-Montmorency,
- entre la RD 84 à Bonneuil-en-France et l'A1 à Gonesse (en partie en cours de réalisation).

Le tracé, long de 11 km, traverse six communes : Soisy-sous-Montmorency, Montmorency, Deuil-la-Barre, Groslay, Sarcelles et Garges-lès-Gonesse.

L'Avenue du Parisis reliera, notamment, les bassins de population de la Vallée de Montmorency et de la Plaine de France aux pôles d'emplois des Rives de Seine, de Roissy et les gares des lignes B, C et D du RER et H et J du Transilien.

L'infrastructure se veut multimodale, accueillant dès sa conception, un site propre pour les transports en commun et des espaces réservés aux modes actifs (circulations douces).

Ce projet a été identifié, pour sa partie Est entre la RD 301 et l'A1, comme opération structurante dans l'Accord cadre du Contrat de Développement Territorial Val de France / Gonesse / Bonneuil signé le 26 janvier 2012. Le contrat définitif devrait être arrêté en tout début 2013.

Le projet est estimé dans une fourchette variant de 413 M€ HT à 561 M€ HT selon les solutions proposées.

Le coût estimé de la concertation (outils de communication, réunions publiques, études techniques) était de 1 M€ dont 500 000 € étaient financés par le Département, 300 000 € par la Communauté d'Agglomération de la Vallée de Montmorency (CAVAM) et 200 000 € par la Communauté d'agglomération Val de France (VDF).

2. CONTEXTE DE LA CONCERTATION PREALABLE

2.1. Le cadre réglementaire

Conformément aux articles L.300-2 et R.300-1 du Code de l'urbanisme et à la décision de la Commission Nationale du Débat Public en date du 4 janvier 2012, le projet de l'Avenue du Parisis a fait l'objet d'une concertation publique préalable avec garant.

M. François NAU a été nommé garant par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

Le présent document fait état de l'organisation et du déroulement de l'ensemble de la concertation qui s'est déroulée entre le 15 février et le 15 novembre 2012 prolongée de 15 jours par décision du Président de Conseil général du Val d'Oise pour être portée au 30 novembre 2012 en accord avec le garant, du bilan des avis et préoccupations du public lors des sept réunions publiques qui se sont déroulées, des enseignements tirés par le maître d'ouvrage et des engagements pris par les porteurs du projet pour orienter en conséquence la suite des études.

Ce rapport doit permettre de rendre compte fidèlement de la participation citoyenne lors des sept réunions publiques, constituer un outil d'aide à la décision du maître d'ouvrage et informer le public des enseignements issus de cette concertation et de la suite qui sera donnée.

2.2. Les délibérations

Par délibération n°1-09 du 28 janvier 2005, l'Assemblée départementale a validé six projets de territoire dont celui de la Vallée de Montmorency qui intégrait, parmi les objectifs prioritaires, la construction d'une infrastructure routière en substitution de l'opération du Boulevard Intercommunal du Parisis.

Par délibération n° 2-01 du 20 janvier 2006, le Conseil général a approuvé les objectifs et le programme de réalisation d'une infrastructure routière entre la RD 109 à Soisy-sous-Montmorency et la RD 370 à Gonesse en substitution au projet du Boulevard Intercommunal du Parisis.

Par délibération n° 2-19 du 21 septembre 2007, le Conseil général a validé l'étude de faisabilité de l'Avenue du Parisis ainsi que le principe d'engager une concertation auprès du public.

Par délibération n° 4-05 du 13 juillet 2012, le Conseil général a acté la première étape de la concertation et confirmé sa poursuite.

La concertation s'est déroulée du 15 février au 30 novembre 2012.

Les réunions publiques se sont tenues sur les communes traversées par le projet (Sarcelles le 8 mars 2012, thématiques "Environnement & Intermodalité", Arnouville le 14 mars 2012, Garges-lès-Gonesse le 27 mars 2012, Soisy-sous-Montmorency le 25 septembre 2012, Montmorency le 11 octobre 2012, Groslay le 16 octobre 2012 et Deuil-la-Barre le 13 novembre 2012).

3. ORGANISATION DE LA CONCERTATION : LES MODALITES DE MISE EN OEUVRE

L'objectif de la concertation publique est double : informer le public sur le projet de l'Avenue du Parisis d'une part et recueillir ses avis d'autre part.

3.1. La publicité de la concertation et les supports de l'information

De nombreux médias ont été utilisés pour annoncer la concertation au public : des affiches, des flyers, des insertions dans la presse locale et un espace dédié sur le site Internet institutionnel du Département "valdoise.fr". Pour présenter le projet, un dossier de concertation, des lettres d'information et des panneaux d'exposition ont été réalisés.

Un dispositif de relation presse a également été mis en place.

3.1.1. Les affiches et flyers

Une dizaine d'affiches au format "panneau de cirque" a été disposée sur les lieux stratégiques des communes accueillant les réunions publiques quelques jours avant la tenue de chacune d'entre elles.

105 000 flyers annonçant les dates des trois premières réunions publiques ont été distribués lors de la première phase de la concertation dans les boîtes aux lettres de l'ensemble des communes traversées et impactées par le projet. Dans les mêmes conditions, 105 000 flyers ont été distribués lors de la seconde phase pour les quatre réunions publiques concernées.

3.1.2. Les insertions presse

La veille de chaque réunion publique, une annonce presse rappelait, via un bandeau sur le Parisien Val d'Oise ou un quart de page sur la Gazette et l'Echo, la date et le lieu de la réunion.

De plus, deux insertions ont été diffusées dans le Magazine du Val d'Oise distribué gratuitement dans l'ensemble des boîtes à lettre du département.

3.1.3. Le dossier de concertation

Ce document présente l'intégralité du projet et les différentes solutions à l'étude. Il a été distribué à tous les participants des réunions publiques et mis à disposition dans les mairies concernées.

Quantités du dossier de concertation diffusées :

- mairies : 150 exemplaires dans chaque mairie (Sarcelles, Garges-lès-Gonesse, Arnouville, Montmorency, Soisy-sous-Montmorency, Deuil-la-Barre et Bonneuil),
- phase 1 : entre 60 et 90 exemplaires distribués à chaque réunion publique,
- phase 2 : entre 250 et 600 exemplaires distribués à chaque réunion publique.

Il est également disponible en téléchargement sur valdoise.fr

3.1.4. Les lettres d'information

Quatre lettres d'information ont été diffusées et mises en ligne sur l'espace dédié du site Internet institutionnel du Département "valdoise.fr".

Elles ont, également, été mises à disposition du public dans les mairies concernées par le projet (Sarcelles, Arnouville, Garges-lès-Gonesse, Bonneuil en France, Montmorency, Soisy-sous-Montmorency, Deuil-la-Barre et Groslay) dans les sites du département se trouvant à proximité du tracé (circonscriptions, PMI, maison du Département) et dans les locaux des communautés d'agglomération de la CAVAM et de VDF.

La première lettre d'information est parue en février 2012 et rappelait les grandes lignes du projet ainsi que les dates des réunions publiques. Elle a été distribuée aux participants des trois premières réunions publiques, et mise à disposition du public dans les mairies concernées par le projet, dans les communautés d'agglomération de la CAVAM et de VDF et dans les sites du Département à proximité du tracé.

Quantités diffusées :

- mairies et communautés d'agglomération : 150 exemplaires par site concerné soit 1500 exemplaires,
- sites du Département aux abords du tracé (PMI, antennes sociales, circonscriptions) : 100 exemplaires par site soit 1700 exemplaires,
- trois premières réunions publiques : entre 60 et 90 exemplaires à chaque réunion publique soit 270 exemplaires.

Soit un total de 3 470 exemplaires diffusés en amont et pendant les trois premières réunions publiques.

La seconde lettre d'information est parue en avril 2012 et dressait un bilan succinct des trois premières réunions publiques qui s'étaient déroulées sur la partie Est du tracé. Ce deuxième numéro a été distribué dans les boîtes aux lettres de l'ensemble des communes traversées et impactées par le projet au début du mois de mai 2012 et mis à disposition du public dans les mairies concernées par le projet, dans les communautés d'agglomération de la CAVAM et de VDF et dans les sites du Département à proximité du tracé.

Quantités diffusées :

- mairies et communautés d'agglomération: 150 exemplaires par site concerné soit 1 500 exemplaires,
- sites du Département aux abords du tracé (PMI, antennes sociales, circonscriptions) : 100 exemplaires par site soit 1 700 exemplaires,
- boîitage : 105 000 exemplaires.

Soit un total de 108 200 exemplaires diffusés.

La troisième lettre d'information est parue en septembre et annonçait la seconde phase de réunions publiques sur l'Ouest du tracé. Elle a été distribuée aux participants des quatre dernières réunions publiques et mise à disposition dans les mairies et communautés d'agglomération concernées par le projet ainsi que dans les sites du Département à proximité du tracé.

Quantités diffusées :

- mairies et communautés d'agglomération : 150 exemplaires par site soit 1 500 exemplaires,
- sites du Département aux abords du tracé (PMI, antennes sociales, circonscriptions) : 100 exemplaires par site soit 1 700 exemplaires,
- quatre dernières réunions publiques : entre 250 et 400 exemplaires à chaque réunion publique soit 1 200 exemplaires.

Soit un total de 4 400 exemplaires diffusés au début de la deuxième phase de la concertation.

La quatrième lettre d'information a été réalisée à l'issue de la dernière réunion afin de dresser un bilan des échanges ayant eu lieu pendant toute cette période de concertation.

Elle a été distribuée dans toutes les boîtes aux lettres des communes concernées et mise à disposition dans les mairies et communautés d'agglomération de la CAVAM et de VDF ainsi que dans les sites du Département à proximité du tracé.

Quantités diffusées :

- mairies et communautés d'agglomération : 150 exemplaires par mairie soit 1 500 exemplaires,
- Sites du Département (PMI, antennes sociales, circonscriptions) : 100 exemplaires par site soit 1 700 exemplaires,
- boîitage : 105 000 exemplaires.

Soit un total de 108 200 exemplaires diffusés.

3.1.5. Les expositions

Des jeux d'exposition composés de trois panneaux d'information ont été mis à disposition des communes concernées dès le début de la concertation.

Cette exposition était également présentée lors de chaque réunion publique.

3.1.6. Les communiqués et articles de presse

Huit communiqués de presse ont été adressés aux médias locaux.

Le premier annonçait le lancement de la concertation, la tenue des trois premières réunions publiques et les grands principes du projet.

Les trois suivants annonçaient spécifiquement la tenue de chacune des trois réunions publiques : à Sarcelles, Arnouville et Garges-lès-Gonesse. Trois autres communiqués ont été envoyés le lendemain de chaque réunion. Le huitième annonçait les réunions publiques de la phase 2 à Montmorency, Soisy-sous-Montmorency, Groslay et Deuil-la Barre. .

De nombreux articles de presse sont parus suite à ces communiqués de presse et notamment :

- Le Parisien du 7 mars 2012 : "*Le débat de l'avenue du Parisis est lancé*",
- VO News du 7 mars 2012 : "*Sarcelles accueille une réunion publique sur le projet d'aménagement de l'Avenue du Parisis*",
- Le Moniteur du 9 mars 2012 : "*Le projet de l'Avenue du Parisis soumis à concertation*",
- Décideurs d'Ile-de-France du 12 mars 2012 : "*Vers le bouclage de l'Avenue du Parisis ?*",
- Le Parisien - Val d'Oise - Arnouville du 14 mars 2012: "*Réunion publique sur la future avenue du Parisis*",
- Le Parisien - Val d'Oise – Garges-lès-Gonesse du 27 mars 2012 : "*L'union sacrée pour l'avenue du Parisis*",
- l'Echo Le Régional du 29 mars 2012 - Ca s'est passé cette semaine - Garges-lès-Gonesse : "*Nouvelle réunion de concertation sur le BIP*",
- Le courrier économique de mars 2012 - CDT Val de France Gonesse Bonneuil et France : "*Saisir l'opportunité du Grand Paris*",
- Val d'Oise C'est Vous de mars 2012 : "*Grand Paris toujours plus proche*",
- Le Parisien Val d'Oise - Val de France du 2 avril 2012 : "*L'agglomération veut accélérer l'aménagement de l'avenue du Parisis*",
- La Gazette du Val d'Oise - Plaine et Pays de France Garges-lès-Gonesse du 4 avril 2012 : "*le Collectif Vivre sans BIP monte au créneau - Ils s'opposent au BIP*",
- L'Echo Le Régional du 5 avril 2012 : "*Aménagement du territoire, Les anti-BIP ne lâchent pas prise*",

- VO NEWS du 6 avril 2012 : "*Les premières concertations sur l'avenue du Parisis ne rassurent pas le Collectif Vivre sans BIP*",
- Le Parisien Val d'Oise - Garges-Sarcelles du 7 avril 2012 : "*Ils jugent le projet de BIP inutile et néfaste*",
- Val d'Oise c'est Vous de avril 2012 : "*Rétrospective d'un an d'actions de la majorité départementale*",
- L'Echo, Le Régional du 19 avril 2012 : "*Agglomération - Vivre sans BIP pas convaincu par la concertation à l'Est*",
- Le Parisien Val d'Oise - Sarcelles du 25 septembre 2012 : "*La future entrée de ville se précise*",
- Le Parisien Val d'Oise du 27 septembre 2012 : "*Avenue du Parisis : des riverains inquiets et hostiles*",
- L'écho le Régional du 27 septembre 2012 : "*Débat sur l'Avenue du Parisis - Les contre haussent le ton*",
- L'écho le Régional du 18 octobre 2012 : "*Avenue du Parisis - Les opposants dominent le débat - A Montmorency le maire en profite pour charger le Conseil général*",
- La Gazette du Val d'Oise du 24 octobre 2012 : "*L'info de la semaine - Arnaud Bazin, le président (DVD) du Conseil général était l'invité de l'émission face à la presse de VOTV*",
- L'Echo, Le Régional du 25 octobre 2012 : "*En bref - Conseil général - Arnaud Bazin sur VOTV*".

3.2. LES MOYENS D'EXPRESSION

3.2.1. Les réunions publiques

Sept réunions publiques d'information et de débat se sont tenues sur le projet :

- à Sarcelles : le 8 mars 2012,
- à Arnouville : le 14 mars 2012,
- à Garges-lès-Gonesse : le 27 mars 2012,
- à Soisy-sous-Montmorency : le 25 septembre 2012,
- à Montmorency : le 11 octobre 2012,
- à Groslay : le 16 octobre 2012,
- à Deuil-la-Barre : le 13 novembre 2012.

A l'issue de la présentation d'un diaporama, le public était invité à débattre du projet sous forme de questions/réponses avec les représentants du maître d'ouvrage et les élus présents à la tribune.

3.2.2. Les registres d'expression

Des registres d'expression étaient disponibles dans chaque mairie concernée par le projet, ainsi que lors de chaque réunion publique.

3.2.3. L'espace dédié au projet sur le site Internet institutionnel du Département : "valdoise.fr"

L'espace dédié au projet sur le site institutionnel du Département donnait aux internautes la possibilité de consulter et télécharger tous les documents de communication diffusés et les études. Un formulaire d'expression permettait d'envoyer un avis au Conseil général durant toute la période de la concertation (15 février - 30 novembre). Les avis déposés via ce formulaire ont été mis en ligne sous forme d'un tableau chronologique.

Les collectivités et associations ont également pu déposer leurs cahiers d'acteur qui ont été rendus publics dès leur réception.

Depuis son ouverture, l'espace dédié a reçu 15 878 visites (nombre de connexions comptabilisées à la fin de la consultation).

4. LES RESULTATS DE LA CONCERTATION SUR LE PROJET

4.1. La participation du public

La participation des habitants à la concertation préalable a été importante :

- au total, plus de 1 800 personnes ont assisté aux réunions publiques (61 personnes à Sarcelles, 90 à Arnouville, 72 à Garges-lès-Gonesse, 370 à Soisy-sous-Montmorency, 400 à Montmorency, 230 à Groslay et 600 à Deuil-la-Barre),
- 184 questionnaires ont été déposés au cours des réunions publiques,
- 15 878 visites sur l'espace dédié au projet (valdoise.fr) ont été recensées ainsi qu'un total de 198 avis déposés.

Les avis des internautes qui se sont exprimés favorablement au projet mettent en avant la décongestion des quartiers traversés et le bénéfice en terme de développement territorial de cet axe Est-Ouest.

Les avis des internautes qui se sont exprimés défavorablement au projet mettent en avant la dégradation des quartiers traversés (pollution de l'air, sonore et visuelle) et dénoncent la construction d'une "autoroute dans la ville".

Ces chiffres et le contenu des expressions témoignent d'une bonne information et mobilisation des riverains et d'une représentation visible du monde associatif (collectif "Vivre Sans BIP", association pour la "Mise en Valeur de la Côte de Deuil", l'association de Sauvegarde de Montmorency et ses Abords et l'association Val d'Oise Environnement).

4.2. Les expressions du public

4.2.1. L'opportunité du projet

Quels que soient les modes d'expression, la concertation publique a montré que, dans son ensemble, la population est intéressée par le projet.

Plusieurs personnes n'habitant pas les villes où se sont déroulées les réunions publiques y ont assisté et se sont manifestées.

Pour une partie de la population (plutôt positionnée sur l'Est du tracé), ce projet répond à un réel besoin et participe à la dynamique de développement du Sud du département du Val d'Oise. Aujourd'hui cette partie du département manque d'infrastructures transversales de déplacements. La population de l'Est perçoit plutôt ce projet comme une amélioration majeure du territoire en terme de déplacements entre des zones d'habitats et des zones d'emplois voire aussi comme un soulagement pour les voiries des routes départementales diverses (RD 208 par exemple).

Pour une autre partie de la population (plutôt positionnée sur l'Ouest du tracé), ce projet représente une nuisance pour leur cadre de vie (pollution sonore et visuelle, dévaluation de leurs biens), une incitation à l'utilisation de la voiture et donc une hausse du trafic à leur porte ainsi qu'une absence de réponse au problème actuel de déplacement.

Tout au long de la première partie de la concertation, les élus locaux du territoire ont rappelé leur soutien à la création du projet qui est indispensable sur sa partie Est à la desserte du Dôme ARENA de Sarcelles (projet de salle de sport/spectacles de 20 000 places) prévu dans l'accord-cadre du Contrat de Développement Territorial Val de France / Gonesse / Bonneuil signé le 26 janvier 2012.

Au cours de la seconde partie de la concertation, les élus se sont montrés plus circonspects face au projet et demandent des garanties quant à la conservation de la qualité de vie de leurs administrés, à l'intégration paysagère de l'infrastructure et au financement du projet.

A cette occasion, de nombreuses personnes ont souligné la caractère "inutile" et "dépendant" du projet. L'Avenue du Parisis est considérée, sur cette partie du territoire, comme un projet "d'un autre siècle" et ne répondant pas aux problématiques de déplacements des habitants de la Vallée de Montmorency.

4.2.2. Les caractéristiques du projet

Bien que l'accent ait été mis, dans la présentation du projet au public, sur le caractère de boulevard urbain multimodal (automobile, transport en commun et circulations douces) à vitesse apaisée que constitue l'Avenue du Parisis, les opposants au projet restent campés sur l'idée que ce dernier est en fait une voie express qui supportera un fort trafic poids lourds et de transit d'A1 à A15 qui scinde les villes en deux et remettent en cause son utilité ainsi que celle du TCSP sur la section Ouest.

Les thématiques suivantes ont été abordées lors des réunions publiques :

- les trafics estimés à l'horizon 2030 et le report des circulations actuelles des voies communales sur l'Avenue du Parisis,
- la sécurité des enfants dans leurs déplacements école/domicile de part et d'autre de l'Avenue et la proximité des établissements scolaires et des crèches,
- le plan de circulation et les rétablissements des voiries secondaires,
- le trafic des poids lourds sur l'Avenue du Parisis,

- l'articulation du TCSP avec le réseau de transport existant ou en projet et l'accès pour les usagers à ce dernier,
- les impacts du projet sur l'environnement (notamment les abords du Croult et du Petit Rosne) et la préservation du patrimoine (Collégiale de Montmorency...),
- l'impact du projet sur les emplois à créer et sur leur accessibilité,
- le financement du projet,
- les nuisances sonores et l'impact sur la valeur des propriétés riveraines,
- le risque d'inondation dans le secteur du carrefour du Christ à Arnouville,
- la pollution de l'air induite par le projet aux abords des zones habitées,
- la stabilité des terrains et l'impact sur les nappes phréatiques et l'hydrologie du lac d'Enghien.

4.3. Les enseignements de la concertation

Le maître d'ouvrage retient de la concertation :

- des expressions favorables de la part des élus de l'Est qui apportent leur soutien total au projet, qu'ils appellent pour une réalisation rapide compte tenu de la nécessité notamment de desservir le futur Dôme ARENA de Sarcelles et des expressions majoritairement favorables des habitants des villes où se sont déroulées les trois premières réunions publiques sous réserve de prise en compte des nuisances sonores, de l'insertion environnementale et de la protection des inondations,
- une forte attente des élus et de la population de l'Est, pour disposer d'une liaison Ouest-Est permettant aux territoires traversés d'accéder à la plate-forme aéroportuaire de Roissy-CDG et aux futurs emplois prévus par le CDT Val de France - Gonesse - Bonneuil,
- l'opposition du collectif « Vivre Sans BIP » au projet dans son ensemble (fondement, financier, utilité). Le collectif prône une solution alternative avec l'intégration unique d'un TCSP (sans voies de circulation automobile),
- l'opposition de l'association pour la mise en valeur de la Côte de Deuil et de l'association de sauvegarde de Montmorency et ses abords, qui demandent l'enfouissement total de cette infrastructure, au nom du respect de leur cadre de vie et de leur santé,
- des demandes quant au respect de l'environnement, de la santé, de la qualité de vie actuelle des communes de l'Ouest,
- des inquiétudes du public sur le financement et son impact sur les impôts locaux,
- des interrogations sur la coupure des communes induite par l'infrastructure et notamment concernant la continuité des circulations locales (véhicules ou piétons),
- des expressions réservées à défavorables de la part des élus de l'Ouest et des habitants des villes concernées par cette section,
- une forte mobilisation de la population de l'Ouest pour que le projet soit abandonné ou, pour certains, au minimum repris en privilégiant un tracé "enterré".

Le projet semble donc bénéficier d'un accueil plutôt favorable et susciter des manifestations de soutien à l'Est, alors qu'à l'Ouest les avis exprimés sont nettement défavorables et de nombreuses craintes ont été exprimées.

4.4. Les orientations données au projet

La concertation préalable offre aux habitants la possibilité de s'exprimer sur l'opportunité du projet et ses grands principes. Elle permet au maître d'ouvrage de prendre connaissance d'usages et de situations locales méconnues, des attentes et des craintes du public afin d'adapter, autant que nécessaire, le projet pour les prendre en compte.

Entre les mois d'avril et septembre 2012, l'équipe projet a rencontré les représentants des communes traversées afin de discuter des problématiques éventuellement induites par le projet sur le territoire.

Afin de répondre aux interrogations du public sur les questions d'intégration et d'opportunité du projet apparues depuis le début de la concertation, les études présentées lors de la première phase de la concertation (étude socio-économique, étude environnementale, étude bruit, étude air/santé, étude hydrologique, étude de trafic) ont été complétées et ont été tenues à la disposition du public avant le démarrage de la 2^{ème} partie de la concertation.

Les communes de Sarcelles et d'Enghien-les-Bains ainsi que la Communauté d'Agglomération Val de France, l'Etablissement Public d'Aménagement de la Plaine de France, le collectif "Vivre sans BIP", les associations "pour la mise en valeur de la cote de Deuil", la "sauvegarde de Montmorency et ses abords", "Val d'Oise Environnement", le comité de Quartier Nord de Deuil-la-Barre et le groupe VOUS (Val d'Oise Utile et Solidaire) ont produit des cahiers d'acteurs qui ont été transmis au Conseil général et mis en ligne.

Les remarques contenues dans ces cahiers d'acteurs, couplées aux réunions techniques dans les mairies ainsi qu'aux délibérations des conseils municipaux et communautaires, font l'objet d'un examen approfondi par le Département.

Par ailleurs, le garant a remis un rapport d'étape concernant la première partie de la concertation, et les collectivités concernées (Arnouville, Garges-lès-Gonesse, Sarcelles et la Communauté d'agglomération Val de France) ont exprimé une position favorable par voie délibérative. Un rapport final du garant sur l'ensemble de la concertation interviendra suite à la délibération du Conseil général.

Parmi les financeurs potentiels seront sollicités l'Etat (notamment dans le cadre du Grand Paris) et la Région d'Ile-de-France (dans le cadre du Contrat Particulier Région-Département).

Suite au bilan de la concertation dressée par le Département et au rapport final du garant, la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) émettra une décision sur la tenue de la concertation.

C'est sur la base de cette décision de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) que le Conseil général se prononcera sur les suites qu'il comptera donner à la concertation.

5. LE CALENDRIER PREVISIONNEL

Au terme de la phase de concertation, le calendrier technique prévisionnel est le suivant :

Études sur les propositions faites lors de la concertation et présentation aux communes	1 ^{er} semestre 2013
Enquêtes publiques	2 ^{ème} semestre 2013
Déclarations de projet et d'utilité publique	2014
Travaux par sections	A partir de 2015

En conclusion de ce rapport, et après en avoir délibéré, je vous remercie de bien vouloir :

PRENDRE ACTE du bilan d'étape du garant de juin 2012 sur la première phase de concertation publique du projet de l'Avenue du Parisis et solliciter le rapport final du garant sur l'ensemble de la concertation menée du 15 février au 30 novembre 2012 ;

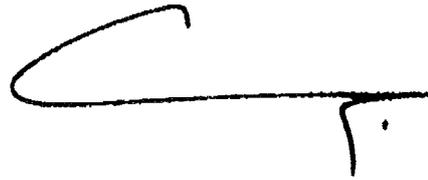
PRENDRE ACTE des délibérations des communes et des communautés d'agglomération traversées par le projet, des cahiers d'acteurs des communes de Sarcelles et d'Enghien-les-Bains ainsi que de la Communauté d'Agglomération Val de France, de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Plaine de France, du collectif "Vivre Sans BIP", des associations "pour la mise en valeur de la cote de Deuil", de la "sauvegarde de Montmorency et ses abords", de "Val d'Oise Environnement", du comité de Quartier Nord de Deuil-la-Barre et du groupe politique VOUS (Val d'Oise Utile et Solidaire) constitué au sein de l'Assemblée départementale ;

DIRE que la décision de poursuivre la conduite d'études techniques, à mener en vue d'évaluer la possibilité de prise en compte des remarques et observations émises dans le cadre de la concertation et de lancer la phase d'enquêtes publiques en vue d'obtenir la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) sera prise à l'issue de la réception de la décision de la Commission Nationale du Débat Public sur la tenue de la concertation ;

CONFIRMER la décision de solliciter la tenue d'une conférence des financeurs ;

PRENDRE ACTE du bon déroulement de la concertation qui fut l'occasion pour les élus, pour la population, pour les associations et pour les riverains de prendre connaissance du projet et d'exprimer leur avis.

Le Président du Conseil général

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping curve on the left that extends into a horizontal line, ending with a small vertical stroke and a dot.

Arnaud BAZIN

